Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500309-20260707-2026028-DE

Département
ILLE ET VILAINE

Arrondissement
REDON

Commune
LA BOSSE DE BRETAGNE

DATE DE CONVOCATION
30/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Tarif repas : ESAT Retiers.
2026 – 028

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

L'an deux mil vingt six
Le 7 juillet à 20H00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de La Bosse de Bretagne sous la présidence de M. HAMON Jean-Charles, Maire.

Étaient présents :
HAMON Jean-Charles – BAZIN Bruno – BALDINI Stéphanie – COUSSOT Guillaume – MOLON Nathalie – LATAPPY Cédric – PAVOINE Elodie – COUPEL Florian – TERRIEN François – DEROCHE Rémy – SIMENEL Justine – COURTIES Manon – GÉRARD Alexis –

Absent :
Absentes excusées :
Mme CABRAL FOUQUET Elizabet donne pouvoir à M. LATAPPY Cédric.
Mme CHOJNACKI Emilie donne pouvoir à Mme PAVOINE Elodie.

Mme MOLON Nathalie a été élue secrétaire de séance.

Tarif repas : ESAT Retiers.
2026– 028

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ESAT de Retiers a transmis un courrier nous indiquant l'augmentation des tarifs pour la rentrée 2026/2027.
Les tarifs suivants seront applicables à compter **du 01/09/2026 :**

- Repas enfant sans le pain à **4.59€ TTC**.
- Repas adulte sans le pain à **7.62€ TTC**

Après avoir délibéré, le conseil municipal :
15 voix pour

➢ **Emet** un avis favorable au tarif des repas facturés par l'Esat de Retiers à compter du 01 septembre 2026, comme suit :

- Repas enfant sans le pain à **4.59€ TTC**.
- Repas adulte sans le pain à **7.62€ TTC**.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La Secrétaire de séance,
Mme MOLON Nathalie.

Le Maire,
M. HAMON Jean-Charles.